



TOURBIÈRE DE SÈVES :

Lancement du processus de reconversion

COMMUNIQUÉ POUR LES BULLETINS MUNICIPAUX

Une opportunité pour atténuer le changement climatique

La tourbière de Sèves, qui s'étend sur plus de **600 ha sur les communes de Baupte, Gorges, Auvers, Le Plessis-Lastelle, et Montsenelle**, est exploitée industriellement depuis 75 ans, d'abord pour la production de combustible et aujourd'hui de substrats de culture. **L'arrêté d'exploitation en cours prend fin le 29/12/2026.**

Cette exploitation a débuté hors d'eau grâce à un dispositif de pompage estival. La tourbe est maintenant extraite sous l'eau, mais les pompages ont été maintenus et ont permis de continuer à valoriser environ 300 ha de terres agricoles sous forme de pâtures herbagères et de fauche, par une trentaine d'éleveurs.

Cependant, cette extraction a fortement dégradé les sols : la tourbe asséchée devient imperméable et s'affaisse, accentuant l'enneigement des parcelles. La circulation des hommes et des animaux peut en devenir dangereuse. Cette matière naturelle possède une très forte densité en carbone, de l'ordre de 1 400 tonnes par hectare. Sa déshydratation cause l'émission dans l'atmosphère d'une grande quantité de CO₂, un des principaux gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

Depuis plus de dix ans, plusieurs tentatives pour imaginer un devenir à cette zone ont été conduites sans qu'un accord ait été trouvé entre les acteurs locaux dont les intérêts divergeaient.

Quatre années pour construire des solutions

Devant les enjeux liés aux changements climatiques et dans la perspective d'arrêt de l'exploitation de la tourbe et des pompages en 2026, le Ministère de la Transition Écologique a mandaté une mission d'écoute des protagonistes début 2021. Le Préfet de la Manche, dès les conclusions de cette délégation, a impulsé **un projet concerté de reconversion.**

Sa mise en œuvre est décrite dans un protocole proposé à la signature du Préfet de la Manche, du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, de la Chambre d'Agriculture de la Manche, du Conseil départemental de la Manche, de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et de la Communauté de Communes Baie du Cotentin, des communes concernées, du Syndicat du Marais du Baupinois et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les objectifs du projet

Le projet vise à concilier les objectifs suivants :

- accompagner agriculteurs et autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais,
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site,
- protéger la zone humide, ses fonctionnalités écologiques et sa biodiversité.

Des comités de pilotage et opérationnel

Un comité de pilotage a été constitué sous l'égide du Préfet. Le Parc naturel régional, pilote et coordinateur de cette mission, anime un **comité opérationnel dont la première réunion s'est tenue le 28 septembre dernier.** La



Chambre d'Agriculture de Normandie, missionnée par le Parc naturel régional pour définir un plan d'accompagnement personnalisé des exploitations, a présenté les premiers résultats des enquêtes auprès des agriculteurs et des collectivités. La constitution de groupes de travail thématiques, sur les usages, les questions scientifiques et la mise en valeur future de ce site, a été actée.

Les attentes des exploitants agricoles et des collectivités sont fortes. La recherche de

financements sera la première étape pour mettre en œuvre les compensations et les études nécessaires.

Les informations complémentaires :



Pour plus d'information, merci de contacter **Julie Jorant, chargée de projet Reconversion de la Tourbière de Sèves** au : 02 33 71 62 43